

## DESCRIPTIF DE CERTIFICATION (ETABLI PAR L'INRS)

### CONDITIONS DE VALIDATION :

Pour valider la formation, le candidat devra :

- Avoir suivi la totalité de la formation
- Avoir satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité

La validation donne lieu à un certificat SST dont la validité est fixée à 2ans. A l'issue de cette période, le candidat devra suivre un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC SST) tous les 24 mois. Un nouveau certificat sera alors délivré si le candidat réussit les épreuves certificatives

### EPREUVES CERTIFICATIVES

La formation repose sur l'acquisition de 2 domaines de compétences :

- Domaine de compétences 1 : Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident
  - o 1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
  - o 2. Protéger de façon adaptée
  - o 3. Examiner la victime
  - o 4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime
  - o 5. Etre capable de secourir
- Domaine de compétences 2 : Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans l'entreprise
  - o 6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
  - o 7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
  - o 8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

### Les candidats devront satisfaire aux 2 épreuves certificatives :

- EPREUVE CERTIFICATIVE n° 1 (portant sur les compétences 2, 3, 4 et 5) réalisée, à partir, de la mise en place d'une situation d'accident du travail simulée, suivie d'une analyse de situation avec le formateur. Le candidat devra montrer sa capacité en mettre en oeuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée.
- EPREUVE CERTIFICATIVE n° 2 (portant sur les compétences 1, 6, 7 et 8) réalisée à partir d'un questionnaire visant à valider connaissance du candidat concernant le cadre réglementaire de l'activité SST et ses compétences en matière de prévention.